

Comité pour la Défense du Droit d'Asile
CDDA - La Chaux-de-Fonds
c.p. 771

COMMUNIQUE

Information neuchâteloise

Le Comité pour la défense du droit d'asile de La Chaux-de-Fonds exprime son soutien aux requérants d'asile en grève de la faim à Gorgier. Il estime légitimes et raisonnables les revendications des grévistes, notamment le droit à une procédure normale pour tous les requérants et la suppression des camps fédéraux.

Le CDDA constate que les directives du Délégué aux réfugiés (DAR) contribuent à isoler de façon dramatique les requérants d'asile, rendant sciemment difficile l'aide, pourtant légale, des mandataires.

Parce que soumis à la "procédure rapide", les requérants d'asile de Gorgier n'ont pas d'autre perspective qu'une prochaine expulsion, puisque le premier "tri" dans les centres d'enregistrement vise à envoyer dans les centres fédéraux les requérants dont les demandes apparaissent non-fondées, demandes qui aboutissent à un refus rapide.

Or, on trouve aussi à Gorgier des requérants d'asile sérieusement menacés à cause de leur engagement politique en Turquie ou à cause de la situation particulièrement grave dans des régions du Kurdistan turc. Les graves violations des droits de l'homme en Turquie, dénoncées tout récemment notamment par Amnesty International, rendent les pratiques du DAR intolérables.

Et enfin, quels que soient les motifs de la demande d'asile, le CDDA de La Chaux-de-Fonds estime que tout requérant a droit à une procédure d'asile digne d'un Etat démocratique.

La Chaux-de-Fonds, 1 février 1989

Pour information:
Danielle Othenin Girard
tél. 039 23 04 62

R E S O L U T I O N D E S O U T I E N
A U X G R E V I S T E S D E G O R G I E R

Que demandent les requérants d'asile de Gorgier ?

D'être simplement reconnus comme requérants d'asile, d'être entendus sérieusement.

Le simple fait d'être Turc est devenu un motif de renvoi et la procédure accélérée ne permet en aucun cas d'accueillir ce que le D.A.R. appelle les "vrais" réfugiés, puisqu'il consacre 10 minutes d'entretien à chacun des requérants !

Depuis que le Centre de Gorgier est ouvert, aucun requérant n'a obtenu le droit d'asile, ce qui est inacceptable lorsqu'on connaît la situation actuelle en Turquie; 10% seulement des requérants ont rejoint le circuit habituel, sans pour autant avoir l'assurance de recevoir l'asile.

Après MELCHTAL, les problèmes éclatent à nouveau à GOLDSWIL où les requérants, pour ne pas être évacués aux autres centres fédéraux de Mols et d'Altstätten, se sont réfugiés dans l'église de Umterseen et ont aussi commencé une grève de la faim.

Aujourd'hui à GORGIER, les requérants en sont au 11^{ème} jour de grève.

Leurs revendications sont :

- Suppression des centres fédéraux.
- Droit à la même procédure pour tous les requérants.

Au vu de la gravité de la situation, nous affirmons notre soutien total aux grévistes et demandons aux autorités fédérales :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Suppression des centres fédéraux et de la procédure accélérée.- Pas de discrimination à l'égard des requérants turcs et kurdes.- Respect du principe de non-refoulement. |
|--|

Comité Défense Droit d'Asile
de La Chaux-de-Fonds

Neuchâtel, 4 février